

Concours section : CONSERVATEUR EXTERNE CONSERVATEUR EXTERNE
Epreuve matière : Note de synthèse
N° Anonymat : V250NAT1200427 Nombre de pages : 4

Epreuve - Matière : 102 - 0468

Session :

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Restituer : quoi, pourquoi, comment ?

En 2016, la Fondation Zinsou organisait à Cotonou (Bénin) une exposition consacrée au roi Béhanzin en collaboration avec le Musée du Quai Branly, attirant 25 000 visiteurs en trois mois. En 2019, 26 de ces objets ont retrouvé le Bénin, restitués par la France à leur pays d'origine. Ils ont pris place dans un des anciens palais d'Abomey réhabilité et "répondant à toutes les normes internationales", souligne Lorraine Rossignol dans Télérama (20/02/2019). Cet exemple illustre la question des restitutions des biens culturels, c'est-à-dire la remise par les musées européens de pièces patrimoniales acquises notamment dans un contexte colonial. Pour l'instant, l'Afrique subsaharienne est la première région du monde concernée. On estime en effet que 30% du patrimoine ^{quincor} se situe en-dehors de son territoire. Comment la restitution des biens culturels reconstruit-elle les relations entre pays, musées et populations ? Pour répondre à cette question, il conviendra tout d'abord de s'intéresser au changement de paradigme récent qui a ouvert la voie aux restitutions puis, dans un second temps, au cadre politique et intellectuel dans ~~lequel~~ lequel elles prennent place. Enfin, nous verrons comment cela redessine la conservation.

* * *

La question des restitutions s'inscrit dans une longue trajectoire historique, dont le discours de Ouagadougou d'Emmanuel Macron marque une inflexion.

L'historienne de l'art Laurence Murphy souligne que les collections des musées d'ethnographie en Europe se sont constituées pendant la période

1.. / 4..

coloniale, entre la fin du XIX^e siècle et les années 1930. Elle précise également que de nombreux objets ont quitté le continent africain après les indépendances, via un marché fondé sur le trafic illégitime. Il existe ainsi une "spécificité africaine" (Rapport Savoy-Sarr). La quasi-totalité du patrimoine d'Afrique subsaharienne est conservé en-dehors de l'Afrique. Aussi, les demandes de restitution d'objets "mal acquis" ne sont pas récentes. Dès 1973, le Président Houphouët Sory Sako dénonce à l'ONU le "pillage systématique" de son pays et réclame des restitutions. L'Unesco met ainsi en place dans les années 1970 une convention visant à mettre un frein au trafic illégitime de biens culturels. Dans le même temps, souligne Pauline Parry, l'invention du concept de "patrimoine mondial" fournit un argument en faveur de la conservation des biens dans leurs collections. En effet, les musées ethnographiques ont souvent développé un "discours de sauvetage patrimonial" (B. Savoy).

C'est pourquoi le discours d'Emmanuel Macron prononcé à Ouagadougou en 2017 a soulevé comme un changement de paradigme : "Je veux que d'ici cinq ans les conditions soient réunies pour des restitutions temporaires ou définitives du patrimoine africain en Afrique." Cette prise de parole s'inscrit dans un contexte de "libération de la parole multivocale" (B. Savoy, F. Sarr), le Président ayant déclaré à Alger que la colonisation devait être considérée comme un crime contre l'humanité. Comme le souligne Philippe Bacqué (*Le Monde diplomatique*, 2016), il s'agit d'un revirement : en 2016, Jean-Marc Ayrault, Ministre des Affaires Étrangères, avait opposé "au nom de l'inaliénabilité du patrimoine, un refus cinglant au président béninois Patrice Talon" concernant la remise des objets collectés pendant l'expédition du général Dodds au Soudan (1892-1894). Aujourd'hui, l'accent est mis sur la nécessité de partager ce patrimoine en particulier avec la jeunesse africaine, désireuse de connaître et de s'approprier son histoire (Achille Mbembe).

Ainsi, la question des restitutions s'inscrit dans l'histoire coloniale et post-coloniale. Un tournant est marqué en 2017 par l'engagement d'Emmanuel Macron lors de son discours de Ouagadougou. Depuis, des efforts ont été faits pour donner un cadre à ces restitutions.

Ces efforts se sont traduits par la mise en place d'un cadre politique et institutionnel, mais aussi des principes éthiques.

La nécessité d'établir un cadre de retour a été explicitée par le rapport

remis par Bénédicte Savoy et Felwine Sarr à Emmanuel Macron. Ils proposent de modifier le Code du Patrimoine, qui stipule l'inaliénabilité et l'imprescriptibilité des biens culturels, deux principes mobilisés jusqu' alors pour motiver le refus de restitution. Dans leurs conclusions, ils soumettent l'idée de restituer "une part significative" du patrimoine africain, et non pas son intégralité. La question de la propriété et de son transfert est centrale, même si des prêts de longue durée peuvent être envisagés. La France a finalement choisi une voie législative, avec l'adoption de loi d'espèce (une loi par restitution) plutôt que l'adoption d'un principe d'un droit général à la restitution. La procédure très bureaucratique, impliquant les ministères de la Culture et des Affaires étrangères ainsi que le musée concerné, peut être décourageante pour les demandeurs. Aussi, Jean-Luc Martineau a proposé dans un rapport d'établir des critères de restituabilité : des critères de recevabilité (un seul Etat concerné, conformité avec des accords bilatéraux antérieurs), caractère illégal ou illégitime de l'acquisition, critères contextuels (volonte de coopérer de l'Etat demandeur, conservation de la nature patrimoniale, demandes ciblées par de demandes de réparations financières).

Des discussions ont également lieu pour donner un cadre éthique à ces restitutions. Le Rapport Savoy-Sarr souligne notamment "l'absence de consentement" à l'approvisionnement patrimonial dans un contexte colonial qui justifie les restitutions, dans un travail de mémoire et de réparation. Achille Mbembe souligne que ces restitutions donneraient un fondement à une nouvelle relation entre la France et l'Afrique. Pour lui, c'est "une question éthique et politique" qui doit justifier un "geste sans contrepartie", "au nom de la vie". Il souligne le risque de faire entrer la question des restitutions dans des jeux de pouvoir, pouvant mener à une instrumentalisation politique. En cela, il s'agit de prendre en charge "ce passé qui ne passe pas [et qui continue] pour l'Europe l'un des défis collectifs majeurs du XXI^e siècle" (B. Savoy-F. Sarr). En Afrique, des discussions émergent. Certains posent la question des priorités ("la faim qui nous tourmente"), d'autres soulignent le risque de vols ou encore la question de la capacité de conservation, à l'image de la conservatrice du musée des Civilisations à Abidjan estimant que les objets seraient "mieux conservés à Paris".

Un cadre politique, institutionnel et éthique émerge donc pour mettre en œuvre les restitutions de biens culturels africains, demandant lieu à d'intenses discussions en Europe comme en Afrique.

Ce mouvement débouche sur une approche renouvelée de la conservation, avec une nécessité d'accompagner la réception des œuvres en Afrique et de renouveler le droit au patrimoine.

Le président béninois Patrice Talon veut mettre la restitution des biens

culturels au service de l'économie de son pays avec le programme "Bleu révé" qui prévoit notamment la création de 4 musées. Certains voient dans cette volonté un ris que de dérive mercantile. Les pays européens s'engagent quant à eux pour soutenir la création de musées en Afrique. L'Agence française de développement a ainsi financé à hauteur de 16 millions d'euros le Musée de l'Épopée des Amazones et des rois du Dahomey et 35 millions d'euros au Musée de Ouagadougou. En Europe, un enjeu existe de formation des professionnels à la recherche de provenance, qui est également coûteuse. Il existe aussi un enjeu lié à l'inventaire, nommé tâche prioritaire par B. Savoy.

Les restitutions peuvent prendre différentes formes : transfert de propriété (restitution intégrale), prêts, services, ce qui invite à une certaine inventivité juridique. L'objectif est la réparation, le rééquilibrage de la géographie culturelle mondiale" (Conseil de l'Europe, Faro, 2005) sans oublier les liens tissés par les biens culturels dans leur pays d'accueil. Ce point est souligné par Souleymane Bachir Diagne au nom d'un "besoin d'universalité". Pour lui, il est important de rétablir la propriété, même si les objets concernés restent dans les musées européens. En Afrique, la conservation des biens culturels passe aussi par le développement de l'archéologie préventive et le soutien à la recherche et l'enseignement pour éviter que de nouvelles œuvres fassent l'objet d'un trafic illégitime. Il s'agit, en somme, de développer une conscience plus équitable du patrimoine pour penser la conservation dans une approche renouvelée.

* * *

Ainsi, la question des restitutions des biens culturels aux pays d'Afrique subsaharienne a connu un tournant à partir du discours d'Emmanuel Macron à Ouagadougou en 2017. Il s'est traduit par les rapports Savoy-Sarr et Martinezy pour accompagner la mise en œuvre concrète de cette politique. Un cadre institutionnel et politique a été défini, de même que des principes éthiques ont été mis en discussion. Cela a débouché sur une nouvelle approche de la conservation et un renouvellement du "droit au patrimoine".